



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 janvier 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/2008

**D - 20080059**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 janvier Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DÉDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DÉ LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

***Ecole élémentaire Montaud. Fondations spéciales. Signature  
du marché négocié. Réalisation de travaux modificatifs.  
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070315 du 4 juin 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restructuration de l'Ecole Elémentaire Montaud pour un montant de 1 647 010.61 € TTC.

Les études d'exécution et les sondages destructifs réalisés après démolition partielle des planchers ont fait apparaître la nécessité d'investigations complémentaires pour s'assurer que les hypothèses initiales de portance des murs existants permettraient de réaliser les ouvrages prévus au marché du lot 1 – démolition – gros œuvre.

Les résultats des études de sol détaillées et de la reconnaissance précise des fondations existantes conduisent à remettre en cause une partie des travaux initialement envisagés à savoir la reprise des planchers existants sur les murs porteurs.

Aussi, les prestations du lot 1 démolition – gros œuvre doivent être adaptées et un marché négocié a été lancé pour assurer la réalisation des éléments d'infrastructures nécessaires (micro pieux et nouveaux planchers portés indépendamment au rez-de-chaussée et à l'étage des deux ailes de l'école).

A l'issue de cette procédure la commission d'appel d'offres au vu du rapport d'analyse des offres a attribué le marché à la société CAZENAVE pour un montant de 458 366.07 € TTC.

De plus les modifications des prestations du lot 1 démolition – gros œuvre, nécessitent de passer un avenant au marché n°07 0222 attribué à l'entreprise Cazenave, dans les conditions suivantes :

Montant marché initial :	504 468.48 € TTC
Montant du présent avenant :	<u>79 859.20 € TTC</u>
Nouveau montant marché :	584 327.68 € TTC

Enfin, les nouvelles règles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite prochainement applicables imposent d'adapter certaines parties du projet.

Le marché n° 07 0223 lot 2 – menuiserie bois, attribué à l'entreprise Richard, doit être modifié de la manière suivante :

Montant marché initial :	158 276.25 € TTC
Montant du présent avenant :	<u>29 648.84 € TTC</u>
Nouveau montant marché :	187 925.09 € TTC

L'ensemble de ces modifications portent le coût de l'opération à 2 214 884.72 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- le marché pour les fondations spéciales avec la société CAZENAVE. en application de l'article 35-I-5<sup>ème</sup> du Code des Marchés Publics.

- les avenants aux marchés 070222 et 070223 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212, article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ**  
Adjoint au Maire

